

# MAIRIE DE VOUZERON

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

### COMPTE RENDU

#### Présents :

Mr HARKET Zitony, Le Maire

Mr LOUAISIL Christophe, Mme MANIN Christelle, Mr FERREIRA Marc adjoints

Mr PARANT Michel, Mr THOMAS Vincent, Mme BEGUE Morgane, Mme MESLE Françoise, Mr CLOUDET Pascal, Mr MARTEAU Fernand, Mr RUSSERY Jean-Paul.

#### Absent excusé :

Mr FAU Thierry (pouvoir donné à Mr HARKET Zitony)

#### Absents :

M FALANDYSZ Olivier

Mme WROBLEWSKI Isabelle

Mme LEGER Patricia

Mme MANIN Christelle a été élue secrétaire de séance

#### • Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal, pour avis, le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) à Vignoux-sur-Barangeon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

⇒ D'approuver ce rapport.

#### • Convention d'inspection hygiène et sécurité du travail

Conformément aux dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Cher assurera l'inspection en matière de santé et de sécurité au travail, pour la commune de Vouzeron. Cette mission consiste, conformément à la réglementation en vigueur à :

- contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction Publique.

- proposer à l'autorité territoriale :

1. d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
2. en cas d'urgence, les mesures correctives immédiates qu'il juge nécessaires.

Après présentation de la convention par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal convention

municipal, après en avoir délibéré,

Décide

9 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

- ⇒ D'approuver cette convention
- ⇒ Autorise Monsieur Le maire à signer cette convention.

• **Avis de vente de logement**

Le Bureau de renouvellement Urbain et Logement Social de la Direction Départementale des Territoires, sollicite l'avis de notre commune sur la demande d'autorisation présentée par la S.A. France Loire de vendre un pavillon situé au 6 Rue du 14 Juillet.

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre des logements de leur patrimoine, dans les conditions prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation.

Conformément à l'article L 443-11 du Code de Construction et de l'Habitat, le Conseil Municipal doit se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la vente du logement sis au n° 6 rue du 14 Juillet, par la SA d'HLM France Loire.

• **Location du logement communal- 22 Place de l'Eglise**

Le maire expose que :

Suite au départ au 31<sup>er</sup> mai 2018 de Monsieur PINTO, locataire du logement communal situé 22 place de l'Eglise, le logement est inoccupé.

Monsieur FARIA DIAS JOAO est intéressé pour louer cet appartement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

1 voix contre, 11 voix pour

- **D'ACCEPTER** de louer à Monsieur FARIA DIAS JOAO, le logement communal situé 22 place de l'Eglise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **DE FIXER** le montant du loyer à 325.94 € (trois cent vingt-cinq Euros Quatre-vingt-quatorze centimes) ; précisant que chaque année le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,
- **ET DE FIXER** à 325.94 € le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire, soit l'équivalent d'un mois de loyer,
- **ET CHARGE** le maire d'établir le bail à intervenir qui sera signé par les deux parties.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1- Monsieur HARKET présente et explique les différents devis reçus pour les travaux envisagés pour 2019 :
  - Correction acoustique de la Maison des associations pour 4 416.60 € HT
  - Réfection de l'électricité dans les bâtiments :
    - o de la mairie pour 6163.72 euros HT
    - o l'agence postale pour 3017.84 € HT
    - o et l'école pour 10 475.00 € HTT
  - Installation d'ampoules LED sur une trentaine de lanternes, pour un montant de 18 000.00 euros HT,

Dont 9000.00 euros pris en charge par le SDE18 et 4500.00 euros par le plan REVE. Il resterait à la charge de la commune de Vouzeron la somme de 4500.00 € HT.

- 2- Monsieur HARKET informe le retrait de la commune de Saint-Laurent du SIVOS Saint-Laurent-Vouzeron.
- 3- Monsieur PARANT signale que la lanterne près du calvaire ne fonctionne plus et demande si des tous les raccordements des eaux pluviales ont été effectués.
- 4- Monsieur PARANT soumet à l'assemblée que l'isolation de l'école devrait être refaite. Monsieur HARKET demande à Monsieur PARANT de rassembler plusieurs devis pour ce projet.
- 5- Monsieur HARKET propose de mettre à disposition à la Communauté de Communes des Villages de la Forêt, le terrain de la Maison des Associations pour le centre de loisirs.
- 6- Monsieur RUSSERY signale que la route du chemin de la Loeuf du Houx est vétuste. Monsieur LOUAISIL confirme pour l'année 2019, le projet de réfection de la rue de la Paix ; l'Allée des Bruyères et le chemin de la Butte.
- 7- Monsieur CLOUVET demande si le panneau « Sans Pesticides » a été acheté par la commune. Monsieur HARKET précise que celui-ci a été offert par Sologne Nature environnement.
- 8- Madame BEGUE demande si la création au cimetière, d'un jardin du souvenir est toujours d'actualité. Monsieur HARKET souhaite l'inscrire au budget 2019.
- 9- Monsieur MARTEAU rappelle que le chemin permettant d'accéder à l'allée neuve est toujours entravé par des arbres.
- 10- Monsieur THOMAS demande pourquoi les camions circulant sur la RD926 ne sont pas sanctionnés. Monsieur HARKET répond que les gendarmes ne peuvent pas s'en occuper pour l'instant.
- 11- Monsieur THOMAS informe que des personnes n'ont pas trouvé la boîte aux lettres de la mairie. Monsieur HARKET propose de la déplacer à côté de celle de la poste, près du petit portail.

A VOUZERON, le 4 janvier 2019

Le Maire, Zitony HARKET

